



Comment avez-vous connu l'existence de nos cours de danse ?

- Bouche à oreille/recommandation de  
 Forum des associations       Prospectus       Affichage  
 Site internet       Facebook       Instagram       Autre

<b>ADHÉSION ANNUELLE SAISON 2023-2024</b>	<b>15, 00 €</b>
<b>FRAIS DE COSTUMES SAISON 2023-2024</b>	<b>35, 00 €</b>
N° du cours + jour et horaires	Montant du forfait annuel
	€
	€
	€
	€
<b>Sous-total (A)</b>	<b>€</b>
Réduction liée à l'ancienneté :	
- De 6 à 10 ans : 5% (x 0,05)	- €
- De 11 à 15 ans : 10% (x 0,1)	- €
- De 16 à + : 15% (x 0,15)	- €
<b>Sous-total (B)</b>	<b>- €</b>
Déduction chèque(s) vacance(s) et/ou Pass'sport (50 €) et/ou pass' associatif (50€)	- €
<b>Sous-total (C)</b>	
<b>FORFAIT ANNUEL (A + B + C)</b>	<b>€</b>

**MODES DE RÈGLEMENT** (plusieurs choix possibles) :

- Chèque(s) vacance(s)       Chèque(s) bancaire(s)  
 Pass'sport  
 Pass'associatif       Annuel  
 Espèces (annuel)       Trimestriel  
 CB (annuel)       Mensuel

Les règlements se composent :

- de l'adhésion annuelle à la saison 2023-2024 est fixée à 15 € et à verser le jour de l'inscription par un règlement unique,
- du total du forfait annuel selon les modalités de paiement sélectionnées par vos soins (annuel ou trimestriel ou mensuel).

Pour les modes de règlements :

- en espèces ou CB, la totalité du forfait annuel est demandée le jour de l'inscription.
- par chèque(s) bancaire(s), ils devront tous être remis le jour de l'inscription et libellés à l'ordre de : AltiDanse. Le forfait annuel sera encaissé en octobre pour le paiement annuel ; en octobre, février et avril pour les paiements trimestriels et pour les mensuels un chaque mois de septembre 2023 à juin 2024.